

République Française
 Département : BAS-RHIN
 Arrondissement : Haguenau

COMMUNE DE SCHIRRHOFFEN

Séance du Conseil Municipal du vendredi 05 décembre 2025

Délibération N° DE_042_2025

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
12	9	9
Date de la convocation :		
28/11/2025		
Pour	Contre	Abstention
9	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le cinq décembre deux mille vingt-cinq, à 18 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (salle de conseil), sous la présidence de Madame Christine HEITZ.

Présents : Madame Christine HEITZ, Madame Gaby ZILLIOX, Monsieur Lionel DOLT, Monsieur Frédéric BEHMANN, Madame Perrine DELVART, Madame Monique FURST, Monsieur Daniel GENTNER, Madame Huguette HAASSER, Monsieur Jacky HEINTZ

Représentés :

Absents : Monsieur Jérôme STARCK, Monsieur Steve ZIMMER

Excusés : Madame Florentine SCHNEIDER

Objet : Budget annexe "lotissement les Crêcerelles" : transfert excédent du budget annexe vers le budget principal et clôture du budget annexe

Dans sa séance du 15/02/2012, le conseil municipal avait décidé la réalisation d'un lotissement au lieudit « Altfel et Neufeld » et pour ce faire avait décidé la création d'un budget annexe « **lotissement les Crêcerelles** » et de son assujettissement à la TVA.

CONSIDERANT que tous les terrains ont été vendus, toutes les dépenses payées et toutes les recettes encaissées ;

CONSIDERANT que le versement d'un excédent du budget annexe vers le budget principal est admis dans les conditions prévues aux articles R.2221-48 et R.2221-90 du CGCT ;

Madame la maire propose de reprendre l'excédent du budget annexe lotissement pour le compte du budget principal, à savoir un montant de **91 163.76 €**.

Ces mouvements sont traduits comptablement par une dépense au budget annexe au compte **65822** et une recette au budget principal au compte **75821**.

**Le Conseil Municipal
à l'unanimité des membres présents**

DECIDE de reverser **91 163.76 €** d'excédent de fonctionnement du budget annexe lotissement communal à la section de fonctionnement du budget principal.

DIT que les crédits sont inscrits au budget principal.

DECIDE la clôture du budget annexe, intitulé «**lotissement les Crêcerelles**».

AUTORISE la Maire à signer tous les documents relatifs à cette clôture du budget annexe.

Madame Gaby ZILLIOX
Secrétaire de séance

G. Zilliox

Madame Christine HEITZ
La Maire

C. Heitz

